ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

À CONSERVER

TOUT'EN 1

1 DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION PAR ENFANT

+ SIMPLE + FACILE + EFFICACE

DATES ET LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER

- **Du mardi 2 au vendredi 26 juin. En priorité en ligne via le kiosque Famille sinon par dépôt dans la boîte aux lettres de l'école.**
- **Attention : pour l'EMS, les places sont limitées. Les inscriptions se font par ordre de dépôt d'un dossier Tout'en 1 complet. Clôture des inscriptions le vendredi 27 novembre 2020.**

CONTACTS

Inscription, tarification et facturation
Guichet Unique enfance/familles
1, place de la Bourse
Ouvert lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 et jeudi de 13 h à 17 h 30
Tél. 04 73 42 32 33
enfance@ville-clermont-ferrand.fr

Le sport
École municipale des sports (EMS)
Stade Philippe-Marcombes
DSL - Direction des Sports et de la logistique
Tél. 04 73 40 86 00

Le péri et l'extrascolaire
École de la Récré, restauration scolaire, SMAP, Vendredi découverte, Accueil de loisirs et activités des vacances
Direction de l'Enfance
15, mail d'Allagnat - 4e étage
www.clermont-ferrand.fr/ecoles
secretariat-enfance@ville-clermont-ferrand.fr

Accueil général de la Ville de Clermont-Ferrand
Hôtel de Ville - 10, rue Philippe-Marcombes - BP 60
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 63 63

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Puy-de-Dôme

CLERMONT FERRAND

INTRODUCTION

La ville de Clermont-Ferrand s'engage à respecter et faire respecter, au fur et à mesure des publications, les directives et recommandations du gouvernement pour la sécurité des enfants.

Nous adapterons au contexte sanitaire l'organisation des activités.
Les mesures d'hygiène seront renforcées pour assurer le bien-être des petits et des grands.

La sécurité des enfants reste une priorité absolue.

INFOS FACTURATION

Selon l'article 5 du règlement intérieur, « Tarifs et facturation » :

- La facturation des activités est établie sur la base des inscriptions du dossier Tout'en 1.
- Les activités auxquelles l'enfant a participé sans être inscrit sont également facturées. Un tarif exceptionnel par séance est appliqué. Ce tarif correspond au « tarif normal » majoré de 10 %.
- Les absences sont facturées sauf en cas d'absence justifiée pour maladie de l'enfant.
- ***Les factures doivent atteindre 15 € pour être éditées.*** Si votre facture est inférieure à ce seuil, elle se cumulera aux suivantes.

MODES DE RÈGLEMENT

À réception de facture :

- prélèvement automatique (fournir un RIB et la fiche SEPA remplie)
- par chèque à envoyer au Trésor public
- par carte bancaire, en ligne sur www.clermont-ferrand.fr
- auprès du Trésor public (chèque, carte bancaire, espèces, Pass'loisirs, CESU)

UN PAIEMENT ⊕ FACILE !

Comme 52 % des familles, optez pour le prélèvement automatique et simplifiez-vous la vie.
Le montant de vos factures sera automatiquement prélevé sur votre compte, sans que vous n'ayez besoin de vous déplacer.
Pour cela, il vous suffit de le demander dans la Fiche de renseignements et de remplir le mandat de prélèvement (SEPA).

TARIFS ACTIVITÉS 2020/2021

Activités / Quotient Caf	Temps scolaire				Mercredi après-midi	
	École de la Récré	Restauration scolaire	SMAP maternelle et élémentaire	Vendredi découverte	Accueil de loisirs mercredi	École municipale des sports
	• Forfait au mois • Paiement mensuel**	• Prix au repas • Paiement mensuel**	Gratuit	Gratuit	• Prix par mercredi • Paiement mensuel**	• Forfait à l'année • Paiement en 1 seule fois
Tarif solidaire clermontois						
QF ≤ 404	2,20 € soit 0,12 €/jour*	0,50 €	Gratuit	Gratuit	2,10 €	45 € soit 1,25 €/jour*
QF de 405 à 444	2,80 € soit 0,15 €/jour*	0,75 €	Gratuit	Gratuit	2,15 €	45 € soit 1,25 €/jour*
QF de 445 à 484	3,60 € soit 0,20 €/jour*	1 €	Gratuit	Gratuit	2,20 €	45 € soit 1,25 €/jour*
QF de 485 à 524	4,40 € soit 0,24 €/jour*	1,35 €	Gratuit	Gratuit	2,25 €	45 € soit 1,25 €/jour*
QF de 525 à 564	5,20 € soit 0,28 €/jour*	1,70 €	Gratuit	Gratuit	2,30 €	47 € soit 1,30 €/jour*
QF de 565 à 604	6 € soit 0,33 €/jour*	2,05 €	Gratuit	Gratuit	2,35 €	47 € soit 1,30 €/jour*
QF de 605 à 649	6,80 € soit 0,42 €/jour*	2,40 €	Gratuit	Gratuit	2,45 €	47 € soit 1,30 €/jour*
QF de 650 à 699	7,60 € soit 0,42 €/jour*	2,75 €	Gratuit	Gratuit	2,55 €	47 € soit 1,30 €/jour*
QF de 700 à 749	8,10 € soit 0,45 €/jour*	3,10 €	Gratuit	Gratuit	2,65 €	49 € soit 1,36 €/jour*
QF de 750 à 799	8,60 € soit 0,47 €/jour*	3,45 €	Gratuit	Gratuit	2,75 €	49 € soit 1,36 €/jour*
QF de 800 à 899	9,10 € soit 0,50 €/jour*	3,90 €	Gratuit	Gratuit	2,90 €	49 € soit 1,36 €/jour*
QF de 900 à 999	9,60 € soit 0,53 €/jour*	4,35 €	Gratuit	Gratuit	3,05 €	49 € soit 1,36 €/jour*
QF de 1000 à 1249	10,10 € soit 0,56 €/jour*	4,80 €	Gratuit	Gratuit	3,25 €	51 € soit 1,36 €/jour*
QF de 1250 à 1499	10,60 € soit 0,58 €/jour*	5,20 €	Gratuit	Gratuit	3,45 €	51 € soit 1,41 €/jour*
QF de 1500 à 1749	11,10 € soit 0,61 €/jour*	5,50 €	Gratuit	Gratuit	3,65 €	51 € soit 1,36 €/jour*
QF de 1750 à 1999	11,60 € soit 0,64 €/jour*	5,70 €	Gratuit	Gratuit	3,85 €	51 € soit 1,41 €/jour*
QF de 2000 à 2249	12,10 € soit 0,67 €/jour*	5,80 €	Gratuit	Gratuit	4,05 €	53 € soit 1,47 €/jour*
QF de 2250 à 2499	12,60 € soit 0,70 €/jour*	5,90 €	Gratuit	Gratuit	4,25 €	53 € soit 1,47 €/jour*
QF de 2500 à 2999	13,10 € soit 0,72 €/jour*	6 €	Gratuit	Gratuit	4,45 €	53 € soit 1,47 €/jour*
QF ≥ 3000	13,60 € soit 0,75 €/jour*	6,10 €	Gratuit	Gratuit	4,65 €	53 € soit 1,47 €/jour*
Tarif solidaire non clermontois						
QF ≤ 700 €	13,60 € soit 0,75 €/jour*	6,10 €	Gratuit	Gratuit	4,65 €	70 € soit 1,94 €/jour*
Tarif normal						
QF > 700 €	17 € soit 0,94 €/jour*	7,70 €	Gratuit	Gratuit	5,80 €	70 € soit 1,94 €/jour*

* Tarif journalier donné à titre indicatif ** Si la facture de la famille a atteint 15 €. Sinon cumul sur plusieurs mois.

DES TARIFS TOUJOURS + LISIBLES ET + JUSTES

La tarification solidaire des activités périscolaires adoptée par la Ville en avril 2016 est reconduite pour l'année scolaire 2020/2021.
En doublant le nombre de tranches tarifaires et en calculant les tarifs grâce à l'unique quotient Caf, la Municipalité a pu coller au plus près des possibilités de chaque famille clermontoise.

Le maintien de ces tarifs pour une année supplémentaire résulte de la volonté de la Municipalité de proposer à tous les enfants une offre de qualité et aux familles une tarification plus juste et plus claire.

	7 h 30 - 8 h 45	8 h 45 - 11 h 45	11 h 45 - 13 h 45	13 h 45 - 16 h	16 h - 16 h 30	16 h 30 - 17 h 15	17 h 15 - 18 h
					SMAP 3		
Lundi, mardi, jeudi, vendredi maternelle	École de la Récré 1	Temps d'enseignement Éducation nationale	Déjeuner 2	Temps d'enseignement Éducation nationale	Temps récréatif Goûter	Activités ludo-éducatives	Activités ludo-éducatives
Lundi, mardi, jeudi élémentaire	École de la Récré	Temps d'enseignement Éducation nationale	Déjeuner	Temps d'enseignement Éducation nationale	Temps récréatif Goûter	Étude surveillée	Activités ludo-éducatives
Vendredi élémentaire	École de la Récré	Temps d'enseignement Éducation nationale	Déjeuner	Temps d'enseignement Éducation nationale	Temps récréatif Goûter	Ateliers de découverte 4	

	7 h 30 - 8 h 45	8 h 45 - 11 h 45	11 h 45 - 13 h 45	13 h 45 - 18 h
Mercredi maternelle et élémentaire	École de la Récré	Temps d'enseignement Éducation nationale	Déjeuner (de 13 h 15 à 13 h 45 : temps pour venir chercher votre enfant sauf s'il est inscrit en ALSH)	Accueil de loisirs (ALSH) 7 Ateliers socioculturels 6 École municipale de cirque 9 **14 h - 16 h** École municipale des sports (EMS) 5

1 ÉCOLE DE LA RÉCRÉ

De 7 h 30 à 8 h 45

Payant, sur inscription
Débute le jour de la rentrée, mardi 1er septembre 2020

Afin de permettre aux parents dont les horaires de travail les obligent à déposer les enfants avant le début de l'école, cet accueil est proposé dans tous les groupes scolaires. Sous l'encadrement de personnes qualifiées, des activités d'éveil calmes, individuelles ou collectives et adaptées à l'âge des enfants sont organisées.

2 RESTAURATION SCOLAIRE

De 11 h 45 à 13 h 45

Payant, sur inscription
Débute le jour de la rentrée, mardi 1er septembre 2020

L'apprentissage du goût est indispensable pour l'éducation des enfants. La Ville de Clermont-Ferrand propose une restauration scolaire de qualité. Chaque matin, plus de 5 000 repas sont préparés à partir de produits frais, bruts et livrés chauds dans les écoles. Les menus sont élaborés par une diététicienne et des repas à thème sont organisés tout au long de l'année.

3 SMAP – SERVICE MUNICIPAL D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

De 16 h à 18 h

Gratuit, inscription obligatoire
Débute le jour de la rentrée, mardi 1er septembre 2020

Pour tous, une récréation de 16 h à 16 h 30, pour permettre aux enfants de prendre leur goûter et de se détendre.

Pour les élèves en élémentaire (lundi, mardi et jeudi), une étude surveillée de 16 h 30 à 17 h 15 leur permet de faire leurs devoirs. Puis des activités ludo-éducatives de 17 h 15 à 18 h, organisées par les animateurs de la Ville.

Pour les élèves en maternelle, tous les jours des activités ludo-éducatives organisées de 16 h 30 à 18 h.

Possibilité de venir chercher votre enfant entre 17 h 15 et 18 h les lundi, mardi, jeudi et vendredi (uniquement pour les maternelles).

4 VENDREDI DÉCOUVERTE !

De 16 h à 18 h

Pour les élémentaires, gratuit, inscription obligatoire
Débute le vendredi 4 septembre 2020

Le vendredi, pour les élèves scolarisés en élémentaire est réservé à des activités plus riches, pour découvrir le monde. Certaines activités peuvent se dérouler en dehors de l'école. Dans un souci de programmation pédagogique, aucune sortie possible entre 16 h 30 et 18 h, afin de permettre aux enfants de bénéficier d'une activité complète.

5 ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)

De 14 h à 16 h

Payant, sur inscription
Éligible au Pass'loisirs Caf
Débute le mercredi 2 septembre 2020 (le 9 septembre pour la natation et le triathlon)

La Ville de Clermont-Ferrand conduit une politique sportive active en direction des jeunes scolaires, afin de leur faire découvrir et pratiquer des activités physiques et sportives dans le temps extrascolaire. Une démarche volontariste est proposée : l'École municipale des sports (EMS), le mercredi après-midi. Des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Etaps) encadrent les activités, auxquels sont associés des éducateurs qualifiés.

Transports en bus pour les élémentaires (gratuits)

Pour bénéficier de ces transports, vous devez venir chercher votre enfant à l'école à 11 h 45 ou sur le site de son restaurant scolaire (entre 13 h 15 et 13 h 45) puis l'emmener à l'un des arrêts de la ligne de bus desservant son activité.

Les responsables d'accueil de loisirs et leurs équipes pourront accompagner les enfants des écoles A.Bayet, J.Jaurès et E.Quinet à l'arrêt de bus ainsi qu'aux gymnases Thévenet et Verlaguet.

6 ATELIERS SOCIOCULTURELS

Payant, sur inscription

Éligibles au Pass'loisirs Caf
Débutent la semaine du 7 au 12 septembre 2020
La Ville de Clermont-Ferrand offre aux enfants à partir de 3 ans et aux jeunes, la possibilité de découvrir, s'initier ou se perfectionner à une activité dans les Centres socioculturels Georges-Brassens (04 73 40 86 80), Anatole-France (04 73 90 54 60), Camille-Claudel (04 73 42 37 27), et l'École du cirque (04 73 40 86 80).
Des ateliers de 1 h 30 à 2 h de dessin, peinture, arts plastiques, bande dessinée, modelage, théâtre, danse hip-hop, chorégraphie et cirque, accueillent les enfants les mercredis et les soirs après l'école, au même tarif que les Accueils de loisirs (détails des activités et des horaires en page 7).
Inscriptions par internet via le kiosque famille le samedi 5 septembre en ayant au préalable rempli et déposé un dossier Tout en Un 2020-2021 avec l'ensemble des documents obligatoire (justificatif de domicile, attestation d'assurance extrascolaire, fiche sanitaire ville et certificat médical, livret de famille) au Guichet Unique. Pour tout renseignement, contactez les Centres socioculturels.

7 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

De 13 h 45 à 18 h

Payant, sur inscription
Débute le mercredi 2 septembre 2020
S'ouvrir au monde en s'amusant. Dans les centres de loisirs, les enfants font des jeux collectifs, des ateliers scientifiques ou artistiques, des sorties à la montagne, etc. Les activités, inscrites dans un projet pédagogique, sont encadrées par des animateurs diplômés et favorisent le vivre ensemble des enfants. Les activités se déroulent fréquemment en dehors du centre de loisirs.
Les enfants qui mangent au restaurant scolaire le mercredi sont directement accompagnés jusqu'au centre de loisirs. Les autres peuvent y arriver entre 13 h 45 et 14 h. Le départ des enfants est possible à partir de 17 h 15 et jusqu'à 18 heures.

8 1ERS PAS EN DANSE

Payant, sur inscription

Éligible au Pass'loisirs Caf

Le Conservatoire Emmanuel-Chabrier propose dans cinq groupes scolaires de la Ville des cours de sensibilisation à la pratique de la danse destinés aux enfants, filles et garçons, âgés de 5 à 8 ans. Ces cours dispensés par des professeurs diplômés permettent ensuite aux enfants le souhaitant de poursuivre leur apprentissage au Conservatoire dans tous les styles de danse enseignés.
Plus d'information sur www.clermontmetropole.eu rubrique «bouger, se divertir», «le dynamisme culturel», «Conservatoire Emmanuel Chabrier».

Préinscription en ligne sur https://www.imuse-clermontferrand.fr/extranet/préinscription ou sur place aux jours et heures du cours choisi.

8	Lieux	1ers pas 5-6 ans	1ers pas 7-8 ans
Lundi	Nestor-Perret	16 h 30 à 17 h 30	17 h 30 à 18 h 45
Mardi	Aristide-Briand	16 h 30 à 17 h 30	17 h 30 à 18 h 45
	Denis-Diderot	16 h 30 à 17 h 30	17 h 30 à 18 h 45
	Jean-Macé	/	17 h 15 à 18 h 30
Jeudi	Jean-Macé	17 h à 18 h	/
	Paul-Bert	16 h 30 à 17 h 30	17 h 30 à 18 h 45

9 ÉCOLE MUNICIPALE DE CIRQUE

Payant sur inscription (application du tarif + licence)

Éligible au Pass'loisirs Caf
Débute le mercredi 9 septembre 2020
L'École de cirque propose des cours et stages dans un très large éventail de disciplines circassiennes (jonglage, équilibre sur objet, acrobatie...) pour un public enfants, adolescents et adultes.
Elle est spécialisée dans l'enseignement des aériens : trapèze, tissu aérien, cerceau, corde, voltige et danse aérienne.
L'ensemble de ces activités est encadré par des enseignants diplômés et agréés par la Fédération française des écoles de cirque. Un véritable gage de professionnalisme et de sécurité.
- **Lieu de pratique : Rue Sévigné – Quartier Saint Jacques**

Plus d'information sur www.clermont-ferrand.fr/ecole-de-cirque, par mail ecole-de-cirque@ville-clermont-ferrand.fr ou par téléphone au 04 73 40 86 80.

Inscriptions :
• Pour les anciens élèves :
Inscriptions par internet du 2 au 4/09 via le kiosque famille en ayant réactualisé au préalable sa fiche pré-remplie de renseignements et fournis les divers documents obligatoires à l'école de cirque.

• Pour les nouveaux élèves :
Inscriptions par internet via le kiosque famille le samedi 5 septembre en ayant au préalable rempli et déposé un Tout' en 1 2020-2021 avec l'ensemble des documents obligatoires à enfance@ville-clermont-ferrand.fr

BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

Inscrivez votre enfant dans le réseau métropolitain de lecture publique !
La carte de votre enfant est gratuite. Pour une première inscription, il vous suffit de cocher la case correspondante sur la fiche d'inscription. Vous recevrez ainsi une carte au nom de votre enfant, qu'il vous suffira d'activer lors de votre premier passage en médiathèque.
Votre enfant est déjà inscrit dans le réseau métropolitain des médiathèques ? Rendez-vous en médiathèque pour prolonger gratuitement son abonnement pour un an.
Les bibliothèques, c'est : plus de 650 000 documents empruntables (livres, CD, DVD, presse), plus de 1000 animations et d'innombrables ressources en ligne, accessibles depuis chez vous (livres numériques, musique, vidéos, presse) !
Retrouvez toutes les informations sur http://www.bibliotheques-clermontmetropole.eu
L'accès aux médiathèques et aux animations sur place est libre et gratuit, seul le prêt de documents nécessite une carte.

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS / EMS

Planning prévisionnel des activités sportives

N°	Disciplines sportives	Année de naissance	Équipements	Horaires	N° bus
1	Athlétisme	2008-2015	Stadium Jean-Pellez	14 h - 16 h	2, 4
2	Baby Basket/multisports jeux de ballons	2014-2015	Gymnase Jules-Ferry	14 h - 16 h	
3	Basket-ball masculin	2011-2013	Maison des sports	14 h - 16 h	1, 3, 4, 5, 7, 8
4	Basket-ball féminin	2010-2013	Gymnase Honoré et Jean-Fleury	14 h - 16 h	4, 5, 8
5	Basket-ball	2009-2014	Gymnase Louis-Thévenet	14 h - 16 h	4, 6, 8
6	Basket-ball	2010-2014	Gymnase Raymond-Perrier	14 h - 16 h	1
7	Boule lyonnaise (5)	2010-2012	Boulodrome municipal	14 h - 16 h	
8	Boxe anglaise	2010-2011	Maison des sports	14 h - 16 h	1, 3, 4, 5, 7, 8
9	Escalade (5)	2009-2012	Gymnase Robert-Pras	14 h - 16 h	5, 7
10	Escrime (5)	2009-2013	Maison des sports	14 h - 16 h	1, 3, 4, 5, 7, 8
11	Football	2008-2014	Stade Leclanché	14 h - 16 h	1, 3, 6
12	Football	2011-2014	Stade Daniel-Papillaud	14 h - 16 h	2
13	Football	2012-2014	Stade de la Fraternité	14 h - 16 h	
14	Football	2010-2014	Stade Trémonteix	14 h - 16 h	5, 7
15	Gymnastique	2008-2015	Maison des sports	14 h - 16 h	1, 3, 4, 5, 7, 8
16	Gymnastique	2012-2015	Gymnase Louis-Thévenet	14 h - 16 h	4, 6, 8
17	Handball	2009-2012	Gymnase Pierre et Marie-Curie	14 h - 16 h	5, 7
18	Handisport multisports (4)	2007-2011	Gymnase Charles-Baudelaire	9 h - 11 h 30	
19	Judo	2009-2014	Stade Gabriel-Montpied	14 h - 16 h	3, 6
20	Multisports (1)	2010-2014	Gymnase Jules-Verne	14 h - 16 h	
21	Natation (2)	2013-2014	Stade nautique Coubertin	14 h - 15 h	4, 5, 8
22	Natation (2)	2010-2013	Stade nautique Coubertin	15 h - 16 h	4, 5, 8
23	Natation (2)	2013-2014	Piscine Jacques-Magnier	14 h - 15 h	1, 3, 6
24	Natation (2)	2010-2013	Piscine Jacques-Magnier	15 h - 16 h	1, 3, 6
25	Rugby	2010-2014	Stade Leclanché	14 h - 16 h	1, 3, 6
26	Rugby	2010-2014	Complexe sportif des Cézeaux	14 h - 16 h	2, 4
27	Sports de raquette (Badminton, Tennis, Tennis de table) (3)	2009-2012	Gymnase Verlaguet	14 h - 16 h	3, 4, 5, 7
28	Tennis	2010-2012	Stade Philippe-Marcombes	14 h - 16 h	4, 5, 8
29	Tir à l'arc (5)	2009-2011	Maison des sports	14 h - 16 h	1, 3, 4, 5, 7, 8
30	Triathlon (6)	2010-2012	Stade nautique Coubertin Complexe Sportif des Cézeaux	14 h - 16 h	4

(1) Sports collectifs, athlétisme, activités découvertes, jeux traditionnels.
(2) Stade nautique Pierre-de-Coubertin et piscine Jacques-Magnier : reprise le 9 septembre
14 h - 15 h : non-nageur (priorité CP né(e) en 2014 et CE1 né(e) en 2013)
15 h - 16 h : nageur
À la rentrée de septembre, inscription définitive après réussite du test de savoir nager 25 m sans aide.
(3) Ouverture de la section si plus de 10 enfants inscrits.
(4) Capacité d'accueil limitée : inscription définitive après validation de l'équipe pédagogique.
(5) Section sous réserve d'ouverture.
(6) À la rentrée de septembre, inscription définitive après réussite du test de savoir nager 25 m sans aide.

Trajets de bus - École Municipale des Sports 2020-2021

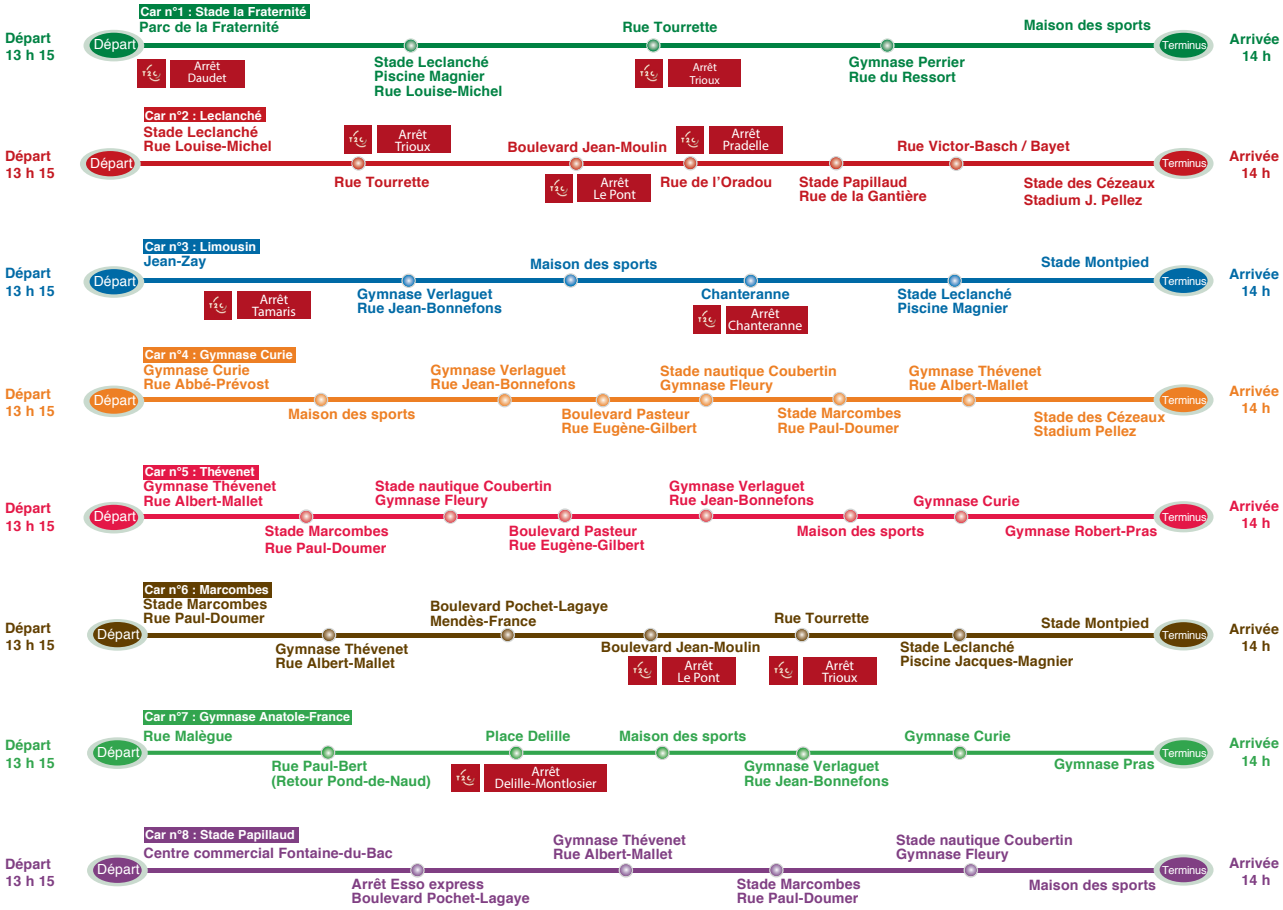

Ateliers socioculturels DAVA

Centres	Activités	Tranches d'âge	Jours	Horaires
École de cirque (Centre Georges-Brassens)	Arts du cirque	6 - 7 ans	Lundi	17 h - 18 h 18 h 15 - 19 h 15
		8 - 9 ans	Mardi	17 h - 18 h 30
		16 - 17 ans	Mercredi	14 h - 15 h 30
		10 - 12 ans	Mercredi	15 h 30 - 17 h
		13 - 15 ans	Mercredi	17 h - 18 h 30
Anatole-France	Théâtre	7 - 10 ans	Mercredi	15 h - 16 h 30
		11 - 13 ans	Mercredi	14 h - 15 h 30
		14 - 17 ans	Mercredi	17 h - 19 h
	Danse Hip Hop et magie	débutants	Mercredi	15 h 30 - 17 h
	Danse Hip Hop	perfectionnement	Mercredi	17 h - 18 h 30
	Percu d'art	4 - 6 ans	Mercredi	14 h - 15 h 30
	Modelage et céramique	6 - 10 ans	Mercredi	13 h 30 - 15 h
	Arts plastiques	6 - 11 ans	Mardi	16 h 30 - 18 h
Camille-Claudel	Parcours découvertes (arts de la scène /arts plastiques)	3 - 6 ans	Mercredi	15 h 30 - 16 h 30
	Arts plastiques	6 - 12 ans	Mercredi	14 h - 15 h 30 16 h - 17 h 30
	Arts plastiques (plastik art)	12 - 17 ans	Mercredi	16 h - 18 h
	Céramique	7 - 14 ans	Mercredi	15 h 30 - 17 h
	Film animation	12 - 17 ans	Mercredi	14 h - 17 h
	BD	9 - 13 ans	Mercredi	16 h - 17 h 30
	BD	12 - 17 ans	Mercredi	14 h - 16 h
	Théâtre	12 - 17 ans	Mercredi	17 h 30 - 19 h
	Théâtre	7 - 11 ans	Mercredi	14 h - 15 h 30
	Samedi l'art (1 sortie 1 atelier)	7 - 14 ans	1 samedi sur 2	14 h - 17 h
	Le petit samedi l'art	4 - 6 ans	1 samedi sur 2	10 h - 12 h
Georges-Brassens	Art Urbain	7 - 11 ans	Mercredi	14 h 30 - 16 h 30

MODE D'EMPLOI

Il est obligatoire de déposer un dossier Tout'en 1 par enfant.
Ce dossier d'inscription est valable pour l'année scolaire 2020/2021.

INSCRIPTION

1 > Pour chaque enfant, compléter un dossier
(fiche de renseignements et d'inscription scolaire + fiche sanitaire + fiche d'inscriptions - Activités périscolaires)
NB : Si votre enfant a été inscrit à une activité en 2019/2020, sa fiche de renseignements est pré-remplie.
Il vous suffit de la vérifier et de la corriger si nécessaire.

2 > Réunir les pièces justificatives nécessaires.

3 > En priorité en ligne via le kiosque Famille sinon par dépôt dans la boîte aux lettres de l'école.
NB : Pour les enfants scolarisés dans les école privées ou hors de la commune de Clermont-Ferrand, retourner le dossier Tout'en 1 complet à : Hôtel de Ville, Guichet Unique, 10, rue Philippe-Marcombes, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

4 > Récupérer et conserver l'attestation de remise de dossier visée par l'administration (ci-dessous).

MODIFICATIONS EN COURS D'ANNÉE

Changement d'adresse, de situation personnelle ou professionnelle (mutation, déménagement, divorce, etc.)
Tout changement doit être obligatoirement signalé par écrit, au Guichet Unique enfance/familles :
enfance@ville-clermont-ferrand.fr
Hôtel de Ville - Guichet Unique enfance/familles
10, rue Philippe-Marcombes - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Modifications d'inscriptions
Tous les changements d'inscriptions se font en ligne via le kiosque Famille ou par dépôt d'une fiche de modification.
Les modifications seront prises en compte deux semaines après le dépôt de cette nouvelle fiche.

IMPRIM'VERT
papiers Agissez pour le recyclage des papiers avec la Ville de Clermont-Ferrand et Ecofolio
PEFC 10-31-2211

ATTESTATION DE REMISE DE DOSSIER

Un dossier Tout'En 1 a été déposé pour l'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

INSCRIPTIONS DEMANDÉES :

❑ **École de la Récré** ❑ **Restauration scolaire** ❑ **SMAP maternelle** ❑ **SMAP élémentaire** ❑ **Vendredi découverte**
❑ **Accueil de loisirs** ❑ **École municipale des sports** ❑ **Médiathèque**

ÉLÉMENTS FOURNIS

Obligatoires

❑ **Copie d'un justificatif de domicile** de moins de 3 mois

❑ **Attestation d'assurance extrascolaire** (responsabilité civile + risques individuels)

❑ **Copie des pages parents + enfant du livret de famille** (ou copie intégrale de l'acte de naissance) **: si l'enfant n'était pas inscrit en 2019/2020.**

Selon l'inscription

❑ **Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive**, dans le cadre d'une inscription à l'École municipale des sports

❑ **Un RIB + formulaire SEPA complété**, pour un paiement par prélèvement automatique.

Réservé à l'administration

Dossier déposé le : **Visa de l'administration :**

Direction de la Communication Ville de Clermont-Ferrand - Impression : SIC